

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 30 septembre 2010**

**SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**  
**DU PIC SAINT LOUP DEMANDE D'EXTENSION DE PERIMETRE**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE donne procuration à Philippe SALASC, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS donne procuration à Christian LASSALVY Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Gabriel MATHEU suppléant de Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSSSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Marie-Pierre PASTOR suppléante de Caroline COMBES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Armando COSTA Félix suppléant de Frédéric GREZES

Absent ou excusé :

Jean-Claude MARC excusé, André SIDERIS excusé, Daniel REQUIRAND excusé, Jean-Pierre PECHIN excusé, Caroline COMBES excusée, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN excusée, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE excusé, Cyril CADARS excusé, Marie-Claude BEDES

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la fusion entre les communautés de communes du Pic St Loup et Séranne – Pic-St Loup,  
Vu la demande de la communauté de communes Pic Saint Loup au Syndicat mixte d'étendre son périmètre d'intervention pour gérer la compétence « assainissement non collectif » sur 9 nouvelles communes (Claret, Ferrières les Verreries, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buèges),  
Vu que la communauté de communes Vallée de l'Hérault est adhérente au syndicat mixte du Pic St Loup en substitution des communes de Montarnaud, Argelliers et St Paul et Valmalle depuis la prise de compétence « service public d'assainissement non collectif »,  
**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

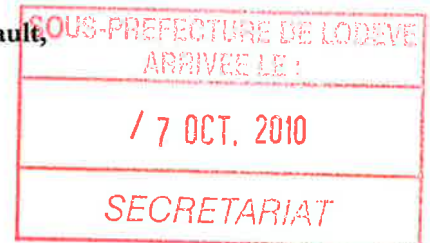
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DECIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'étendre le périmètre de compétence du SMEA du Pic Saint Loup aux communes de Claret, Ferrières les Verreries, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buège.



Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 348 le  
Publication le - 4 OCT. 2010  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



<b>RAPPORT</b> additionnel	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>Rapporteur :</b>	
<b>SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PIC SAINT LOUP</b>	
<b>DEMANDE D'EXTENSION DE PERIMETRE</b>	

Par courrier en date du 27 mai 2010, le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement du Pic St Loup nous a sollicité pour connaître l'avis de la communauté de communes sur la demande d'extension de périmètre déposée par la communauté de communes Pic Saint Loup.

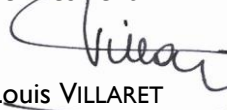
Celle-ci ayant connu une modification de son périmètre du fait de la fusion entre les communautés de communes du Pic St Loup et Séranne – Pic-St Loup, elle a demandé au Syndicat mixte d'étendre son périmètre d'intervention pour gérer la compétence « assainissement non collectif » sur 9 nouvelles communes (Claret, Ferrières les Verreries, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buèges).

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est adhérente au syndicat mixte du Pic St Loup en substitution des communes de Montarnaud, Argelliers et St Paul et Valmalle depuis la prise de compétence « service public d'assainissement non collectif ».

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'étendre le périmètre de compétence du SMEA du Pic Saint Loup aux communes de Claret, Ferrières les Verreries, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buèges

Le Président



Louis VILLARET